

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE DANS LE MEME RESSORT

Documents pour la société

- ❑ 1 ex. certifié conforme du procès-verbal de la décision de transfert ou 1 copie de la décision du gérant (voir la conformité avec les statuts)
- ❑ 1 ex. certifié conforme des statuts mis à jour
- ❑ 1 ex. du [journal d'annonces légales](#) ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- ❑ 1 ex. du bail ou du titre d'occupation des nouveaux locaux
- ❑ Dépôt du dossier par un **mandataire** : joindre le [pouvoir](#)

Formulaire :

[Formulaire M2](#) téléchargeable dûment complété et signé (signer séparément les 2 feuillets) à joindre au dossier (*sauf en cas de prestation Rendez-vous*)

Coût de la formalité

Frais du Greffe (Payable uniquement par **chèque** libellé à l'**ordre du Tribunal de Commerce**)

- création ou achat sans maintien d'activité au lieu de départ <i>Pour les sociétés à associé unique personne physique et mandataire social</i>	195.38 € 79.38 €
--	-----------------------------------

Prestation CFE : 70 € à l'ordre de la CCI de la Marne
(*prestation non assujettie à la TVA – article 295B du code général des impôts*)

Contact : sur rendez vous

CCIT DE LA MARNE
CFE

SITE de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
(arrondissements de Châlons-en-Champagne,
Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould)
42 rue Grande Etape – CS 90533
51010 Châlons-en-Champagne Cedex

SITE de REIMS
(arrondissements de Reims et Epernay)
5 rue des Marmouzets – CS 60025
51070 Reims Cedex

Tél : 03 26 50 62 05
cfe@marne.cci.fr